

Association Le Père Aussi

LA MONOPARENTALITE : REPERCUSSIONS SUR LES ENFANTS REUNION DU 14/06/2004

En France, un enfant sur sept de moins de 25 ans vit avec un seul de ses parents. 85% d'entre eux sont aux côtés de leur mère. Une récente enquête du ministère des affaires sociales recoupant les résultats du recensement avec ceux de l'étude « L'histoire de la famille », réalisée par l'Insee et l'Ined (février 2003), révèle par ailleurs que la proportion d'enfants issus de familles monoparentales augmente avec l'âge : Ce phénomène concerne 9% des moins de 3 ans, 16% des 10-16 ans, et 19% des plus de 18 ans.

Depuis 1970, on s'interroge sur les carences dans le développement cognitif et socio-émotionnel de l'enfant dans les foyers sans pères. Les psychologues ont mis en évidence que l'absence d'une présence paternelle, représentant traditionnellement l'autorité, est responsable de l'absence de repères pour les enfants. Les médias reconnaissent dorénavant que la monoparentalité féminine, autrefois encensée par ces mêmes médias, est une des causes du mal-être psychologique des enfants, des adolescents ou de fléaux sociaux comme la drogue ou la violence. Les spécialistes (psychologues, sociologues ou psychiatres) privilégient l'absence du père comme facteur de la pathogénie de la délinquance chez les enfants et adolescents. Selon eux, plus de 50% des jeunes délinquants sont des enfants de divorcés. Il y a donc un lien de causalité entre désunion et asocialité. Les psychologues et psychiatres montrent que l'adolescent sans père ne parvient pas à se contrôler et donc montre des comportements de délinquance. Il ne parvient pas socialement à s'intégrer car, soit il se rebelle devant le contrôle étouffant de sa mère qui ne lui permet pas d'exercer son impulsivité, soit il est insuffisamment surveillé et donc livré à lui-même. L'absence de discipline parentale, principalement paternelle, entraîne chez l'adolescent une difficulté à préparer l'avenir.

Une des explications de l'influence néfaste d'une famille monoparentale maternelle est que, généralement, la mère a un comportement sur protecteur vis à vis de l'enfant qui malheureusement n'est pas compensé par l'image du père ; cela entraîne des comportements déviants de l'enfant.

Toutes les études sur les adolescents toxicomanes montrent qu'ils sont pour la majorité issus de familles dissociées.

Fin 1998, le ministère de la santé a rendu public un rapport intitulé « Baromètre Santé 97/98 jeunes ». Cette enquête, menée par une équipe pluridisciplinaire (médecins, statisticiens, démographes, psychologues...) a été réalisée sur 4115 adolescents de 12 à 19 ans. Elle a porté sur leurs attitudes et leurs comportements touchant à la nourriture, au sommeil, au travail scolaire, au sport, au tabac, à l'alcool, à la drogue, à la violence, aux relations sexuelles, à la déprime, aux accidents, etc... Ce rapport a conclu à une forte relation entre les ruptures familiales et le comportement à risque des jeunes. Il montre que les comportements asociaux sont le plus souvent l'apanage de jeunes vivant dans des foyers recomposés et dans une part moins importante dans des familles monoparentales. Cette étude a donné lieu à une réflexion sur le processus et les actions d'aide à la reparentalisation des pères et des mères. Ils ont été entendus par la déléguée interministérielle à la famille qui a considéré ce problème comme l'enjeu du siècle. Trois ans après, la réponse de cette réflexion s'est matérialisée par la réforme de l'autorité parentale et les nouveaux droits de la famille présentée par Ségolène ROYAL, Ministre déléguée à la famille et à l'enfance. Cette loi, votée le 4 mars, rappelle dans son introduction le « bien fondé de la notion d'autorité parentale » et la nécessité « d'exercer

Association Le Père Aussi

en commun l'autorité parentale » avec une volonté « d'affermir le rôle des pères et la fonction paternelle ».

Enfin une enquête de 1980, F. DAVIDSON, montre que les tentatives de suicide sont multipliées par quatre chez les adolescents élevés par une mère célibataire en comparaison aux adolescents suicidaires élevés par des parents mariés.

Il ne faut cependant pas généraliser trop vite le comportement asocial de certains jeunes en difficulté car le seul facteur de l'absence du père ne peut expliquer en totalité ces comportements. Il faut aussi rappeler que l'adolescent se masque derrière de multiples contradictions, dont la plus répandue est celle qui le partage entre la volonté de prolonger l'enfance, de refuser l'âge adulte et de vouloir fuir la tutelle des adultes. L'adolescent est perdu entre la volonté de se référer aux adultes et une tendance à s'opposer à ses parents. Ainsi, tout jeune, même dans une famille unie, peut devenir délinquant car l'adolescence est une période de grand danger. Le refus de l'autorité peut amener certains jeunes, pourtant favorisés financièrement à basculer dans la délinquance. Ainsi les mêmes effets peuvent intervenir dans une famille dite « unie » si les parents ont un comportement latent, s'il y a des violences (verbales, psychologiques, physiques). Alors qu'à l'inverse, si dans une famille désunie, le parent absent s'investit dans l'éducation de son enfant et s'il est reconnu positivement par l'autre parent, alors cet enfant a toutes les chances d'échapper à ce cycle de la violence.

L'absence du père n'a pas besoin d'être physique pour être néfaste. Une figure paternelle inconsistante a un impact plus négatif sur l'enfant qu'un père qui donnerait une image structurée un week-end sur deux.

Enfin, au niveau de la scolarité, l'impact de l'absence du père varie selon les enfants et les contextes. Les cas les plus problématiques pour la scolarité sont ceux de monoparentalités prolongées alliées à de longues difficultés économiques. Deux enquêtes réalisées par l'Insee auprès de jeunes âgés de 18 à 29 ans démontrent que les enfants issus de familles monoparentales réalisent des études supérieures plus courtes d'une année en moyenne. Elles révèlent également que les enfants de familles « intactes » décrochent plus de diplômes d'études supérieures que ceux de la rupture (45% contre 25%). Par ailleurs, les risques d'échouer au bac doublent en cas de séparation des parents (15% contre 7%) issus d'un milieu favorisé. Chez les ouvriers, la différence se fait sentir dès le brevet ou le CAP (63% contre 50%).

DEBAT :

Les adhérents présents ont exposé les difficultés rencontrées suite à la monoparentalité. On peut citer :

- Le père n'est pas informé par l'école des jours de non-classe
- Il ne reçoit que rarement les notes de l'élève
- Il n'est pas informé de la « vie scolaire » de son enfant (comportement de celui-ci, travail, lacunes éventuelles)
- Il n'est jamais convié aux réunions de parents d'élèves

Association Le Père Aussi

- Il n'est pas informé des manifestations scolaires telles que : Arbre de Noël, fête de fin d'année, etc...

A ce sujet, nous avons pris contact avec l'Inspection Académique de Dijon afin d'essayer de rencontrer le Recteur pour lui exposer ces différents problèmes. (en cours)

D'autres points sont soulevés :

- Le père n'a pas la possibilité de remplir totalement son rôle en matière d'autorité puisqu'il n'a son enfant que très peu de temps. (Il sera par exemple plus laxiste car voulant profiter de ses retrouvailles avec son enfant durant ces courtes périodes que représentent les week-ends).
- Parfois, le non-paiement de la pension alimentaire par le père influence indirectement le comportement de l'enfant
- Le travail de sape de la mère (SAP) contribue également dans une large part au mal-être de l'enfant
- Eventuellement, le ou la nouveau(elle) conjoint(e) n'est pas accepté(e) par l'enfant qui marque son désaccord de différentes façons (agressivité, violences, ou à contrario, renfermement sur lui-même, moue, tristesse latente...)

Par ailleurs, il est important de soulever le problème, malheureusement d'actualité, de ces enfants issus de familles monoparentales qui constituent des proies faciles pour les réseaux pédophiles. Tout récemment encore, un enfant a été enlevé sur la région dijonnaise et sans l'intervention rapide de son père, cet enfant aurait probablement été une victime supplémentaire de ce crime odieux qu'est la pédophilie.

Conclusion :

Si la voie de l'analyse et de l'explication peut être de quelque enseignement pour le traitement social de la monoparentalité, il faut souhaiter que les solutions collectives aux difficultés que vivent actuellement une bonne partie des foyers monoparentaux soient également larges et généreuses, et ainsi s'appliquent aux multiples domaines énumérés ci-dessus. Pour en venir à un tel engagement collectif, il importe d'abord de convenir que le divorce et la monoparentalité ne sont plus des phénomènes marginaux : Des démographes ont bien montré que, si la tendance actuelle se maintient, c'est entre 40 et 50% des femmes et des enfants qui auront à vivre dans les prochaines années, un épisode de monoparentalité. Il est donc temps que notre Société reconnaisse, sans ambiguïté, que les changements introduits par le divorce et la monoparentalité, sans être nécessairement irréversibles à long terme, font désormais partie de la vie quotidienne de plusieurs d'entre nous . Le mariage indissoluble et le couple constitué d'une ménagère et d'un pourvoyeur ne sont plus des modèles dominants. Prendre acte de ces changements de société, c'est cesser d'hypothéquer le devenir des enfants des foyers monoparentaux par des interventions timides ou inappropriées et c'est surtout accorder aux mères seules, aussi bien qu'aux pères seuls, la possibilité d'exercer convenablement leurs responsabilités de parents et ainsi de veiller au développement de leurs enfants, de concert avec les autres adultes que leur soin et leur éducation concernent.